

ARRETE N°13/2026 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE PONT DE L'ASCENSION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1^{ère} catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 26 novembre 2024 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement

CONSIDERANT la nécessité de modifier et de préciser les horaires d'ouverture pendant le pont de l'ascension ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'espace aquatique ouvrira ses portes au public le vendredi 15 mai 2026 de 11h à 21h ; le samedi 16 mai 2026 de 14h à 18h puis le dimanche 17 mai 2026 de 8h30 à 18h00.

ARTICLE 2 : Les espaces « forme » et « bien-être » ouvriront leurs portes au public le vendredi 15 mai 2026 de 8h30 à 21h ; le samedi 16 et dimanche 17 mai 2026 de 8h30 à 18h.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **13 MAI 2026**

Transmis en Préfecture et affiché le **13 MAI 2026**



Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal